

Informations de base	
2021/2706(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le règlement d'exécution (UE) 2021/745 de la Commission du 6 mai 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la validité de l'approbation des substances actives sulfate d'ammonium et d'aluminium, silicate d'aluminium, beflubutamid, benthiavalicarb, bifénazate, boscalid, carbonate de calcium, captane, dioxyde de carbone, cymoxanil, diméthomorphe, éthéphon, extrait de l'arbre à thé, famoxadone, résidus de distillation de graisses, acides gras de C7 à C20, flumioxazine, fluoxastrobine, fluorochloridone, folpet, formétanate, acide gibberellique, gibberellines, heptamaloxyloglucan, protéines hydrolysées, sulfate de fer, métazachlore, métribuzine, milbémectine, Paecilomyces lilacinus - souche 251, phenmediphame, phosmet, pirimiphos-méthyl, huiles végétales/huile de colza, hydrogénocarbonate de potassium, propamocarbe, prothioconazole, sable quartzeux, huile de poisson, répulsifs olfactifs d'origine animale ou végétale/graisse de mouton, S-métolachlore, phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire, tébuconazole et urée	
<b>Subject</b>	
3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/06/2021	Décision du Parlement	T9-0285/2021	Résumé
09/06/2021	Résultat du vote au parlement		
10/06/2021	Fin de la procédure au Parlement		